

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 janvier 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

AMENDEMENT

N° 11751

présenté par

Mme Fiat

AVANT L'ARTICLE 61

Dans l'intitulé de ce titre, substituer au mot :

« finales »

les mots :

« approximatives ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'avis du Conseil d'Etat sur le fait que le recours à 29 ordonnances « fait perdre de la visibilité d'ensemble qui est nécessaire à l'appréciation des conséquences de la réforme et, partant de sa constitutionnalité et de sa conventionnalité », nous prêche à croire que le dispositif n'est pas abouti et que la copie reste floue et à revoir. Par soucis d'honnêteté, le changement de titre apparaît essentiel. Comme la majorité des Français-es, nous nous opposons totalement à l'ensemble de ce projet de loi et demandons le retrait de l'ensemble de ses dispositions, même celles qui auraient pour fonction de limiter les dégâts d'un texte dévastateur.